

**Le Président,**

*Vu le code de l'éducation, notamment l'article L 712-2 ;  
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF);*

**arrête,**

- Article 1** Sous l'autorité du Président, Madame Céline Morin est nommée dans les fonctions de chargée de mission «Recherche durable» pour l'ensemble des sites de l'UPHF. Une lettre de mission viendra préciser les objectifs et les réalisations attendus.
- Article 2** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente sur le portail numérique de l'Université pour l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'Université et publié au recueil des actes réglementaires tenu par le Direction Générale.
- Article 3** Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du Président.
- Article 4** Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Abdelhakim Artiba  
Président



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE  
Université  
Polytechnique  
HAUTS-DE-FRANCE